

DELEGATION AUX DROITS DES FEMMES
ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La Présidente

Paris, le 17 août 2021

Monsieur le Premier ministre,

La chute de Kaboul aux mains du mouvement taliban suscite les plus fortes inquiétudes quant au respect des droits humains par le nouveau régime. En effet, la préfiguration des conséquences de ce changement de régime s'annonce dramatique pour les Afghanes qui, du seul fait de leur sexe, encourent un péril majeur, insupportable. La Délégation que je préside s'en inquiète tout particulièrement.

Aussi, nous souhaitons connaître les actions que la France envisage pour la défense des droits des filles et des femmes afghanes, qu'elles revêtent un caractère direct, par le canal humanitaire, ou indirect, par le canal diplomatique. Il nous semble par ailleurs que le sort fait aux filles et aux femmes de ce pays doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine conférence ONU Femmes. Nous nous interrogeons enfin sur la politique d'asile qui sera celle de la France à l'égard des Afghanes et qui devra concerner non seulement les militantes des droits de l'homme, et plus particulièrement les défenseuses des droits des femmes, mais également les femmes menacées parce qu'elles souhaitent tout simplement étudier, travailler, vivre librement.

Je rappelle que l'article L. 711-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit que « *s'agissant des motifs de persécution, les aspects liés au genre et à l'orientation sexuelle sont dûment pris en considération* ». De plus, pour nombre d'Afghanes la situation résultant de la prise de pouvoir par les talibans est très clairement constitutive de « *crainces du demandeur d'être persécuté ou du risque réel de subir des atteintes graves* » prévues par l'article L. 723-4 du même code. En conséquence, nous considérons que les persécutions organisées dont les femmes seront victimes doivent les rendre directement et prioritairement bénéficiaires de notre politique d'asile.

Celles-ci redoutent, en effet, encore davantage ce retour en arrière comme l'a montré le récent témoignage de Tayeba Parsa, juge afghane. À l'instar des 250 femmes juges de ce pays, elle explique craindre pour sa vie parce que femme exerçant une fonction de juge. Une peur que partage plus l'ensemble des femmes participant à la vie publique en Afghanistan. À l'image des affiches que l'on retire

actuellement des rues de Kaboul, les femmes afghanes sont en passe de disparaître totalement de l'espace public dans un tourbillon de violences qui ne peut nous laisser sans réponse.

Alors que la France a mis un point d'honneur, sous l'impulsion du Président de la République, à développer et déployer une diplomatie féministe, notre Délégation souhaite enjoindre le Gouvernement à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour protéger les femmes dont la vie est menacée et dont les droits ne sont plus garantis à l'heure actuelle. Aussi, face à l'urgence de la situation, il nous revient d'organiser au mieux et le plus rapidement possible les conditions de leur accueil prioritaire.

C'est l'appel que signe l'ensemble des membres de notre Délégation, toutes couleurs politiques confondues, et que nous vous transmettons ce jour par l'entremise de ce courrier. Nous suivrons avec attention l'évolution de la situation des filles et des femmes afghanes ainsi que la politique de la France à leur égard.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Marie-Pierre Rixain

M. Jean Castex,
Premier ministre

Les membres suivants de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes cosignent ce courrier :

Mme Emmanuelle Anthoine ; M. Erwan Balanant ; Mme Marie-Noëlle Battistel ;
Mme Céline Calvez ; Mme Annie Chapelier ; M. Guillaume Chiche ;
Mme Bérandère Couillard ; Mme Isabelle Florennes ; Mme Laurence Gayte ;
M. Guillaume Gouffier-Cha ; Mme Sonia Krimi ; Mme Fiona Lazaar ; M. Gaël Le Bohec ;
Mme Karine Lebon ; Mme Nicole Le Peih ; Mme Geneviève Levy ; Mme Brigitte Liso ;
Mme Cécile Muschotti ; M. Mickaël Nogal ; Mme Sophie Panonacle ; Mme Isabelle Rauch ;
Mme Isabelle Santiago ; Mme Laurence Trastour-Isnart ; M. Stéphane Viry.